



DIRIGEANT

LA LETTRE D'INFORMATION POUR
LES CHEFS D'ENTREPRISE

AVIS D'EXPERT

**RÉFORME 100% SANTÉ :
ANTICIPER LES NOUVELLES
RÈGLES DES CONTRATS
RESPONSABLES**

EN BREF

LES INFORMATIONS «ARRÊTS DE TRAVAIL» DÉSORMAIS CONSULTABLES SUR VOTRE ESPACE ENTREPRISE

Moins de courriers, plus de fluidité et d'interactivité : c'est notre volonté de toujours vous apporter le meilleur service ! Dans ce cadre, nous dématérialisons vos courriers d'information de paiement des indemnités journalières de vos salariés. Vous ne recevrez donc plus d'envoi postal, mais un mail vous invitant à vous connecter à votre espace entreprise sur : www.lourmel.com

Vous pourrez y retrouver vos échanges d'informations dans votre messagerie en ligne et découvrir un nouvel onglet : « Mes salariés / Menu Prestations Prévoyance », vous permettant de suivre à tout moment l'état de traitement des arrêts de travail déclarés, ainsi que le règlement des indemnités journalières de vos salariés en arrêt de travail.

Rendez-vous sur :
www.lourmel.com/espace-personnel

COTIZEN, VOTRE SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE GRATUIT

Cotizen est un service gratuit, mis à disposition des entreprises pour faciliter leurs démarches.

Il permet aux entreprises et à leurs tiers-payeurs de payer toutes les cotisations sociales retraite, prévoyance, santé, dans une seule et même plateforme sécurisée, fiable et efficace.

Ce point d'entrée unique qui apporte une vue de l'ensemble des cotisations en cours ou à venir, facilite le paiement des cotisations et optimise le suivi des opérations.

N'hésitez pas à utiliser ce nouveau service dès maintenant pour en savoir plus : cotizen.fr

Avis d'expert

ANTICIPER LES NOUVELLES RÈGLES DES CONTRATS RESPONSABLES

« 100 % SANTÉ » : LE POURQUOI DE LA RÉFORME DES CONTRATS RESPONSABLES

Promesse de campagne présidentielle, la réforme du 100 % santé vise à lutter contre le renoncement aux soins en supprimant le reste à charge des assurés sur certains équipements de santé.

L'objectif de la réforme, lancée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, est d'améliorer l'accès à des soins de qualité et de renforcer la prévention.

Si Lourmel a toujours veillé à améliorer les garanties et services offerts à ses assurés, il convient cependant d'anticiper les nouvelles règles des contrats responsables, d'une part, en clarifiant la portée de la réforme auprès des assurés, d'autre part, en préparant la mise en conformité des couvertures complémentaires santé.

LA PORTÉE DE LA RÉFORME

AVEC LE 100 % SANTÉ, PLUS AUCUN FRAIS À CHARGE ?

La réforme du reste à charge zéro concerne certains équipements de santé :

- lunettes,
- prothèses dentaires,
- audioprothèses.

Pour ces équipements compris dans les paniers « 100 % santé », les prix de vente seront limités, les bases de remboursement de la Sécurité sociale réévaluées et tout le complément sera remboursé par les contrats complémentaires santé responsables.

Pour autant, les assurés resteront libres de choisir des équipements hors des paniers 100 % santé. Sur ces équipements, ainsi que sur les autres postes de soins, les assurés seront remboursés selon le niveau de leur couverture complémentaire santé.

QUI A DROIT AU ZÉRO RESTE À CHARGE ?

Pour bénéficier de ce zéro reste à charge, il faut être assuré par un contrat complémentaire santé dit « responsable ». En effet, la prise en charge des paniers 100 % santé vient compléter les critères responsables que doivent respecter les contrats complémentaires santé.

Ces paniers « 100 % santé » seront intégrés dans les contrats, quel que soit le niveau des garanties. Ils seront accessibles de la même façon aux assurés ayant des garanties d'entrée de gamme, comme à ceux ayant des garanties plus élevées.

LA MISE EN CONFORMITÉ DES COUVERTURES SANTÉ

QUEL EST LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DE LA RÉFORME ?

A partir de 2019 et jusqu'en 2021, des prix limites de vente seront progressivement instaurés en dentaire comme en audiologie et les bases de remboursement de la Sécurité sociale seront réévaluées sur ces postes.

En 2020, les prix limites de vente et les nouvelles bases de remboursement seront effectifs en optique.

Dès le 1^{er} janvier 2020, les contrats santé responsables devront donc garantir la prise en charge totale des paniers 100 % santé en optique et respecter les nouveaux critères responsables concernant ce poste.



Dès 2020, les contrats santé devront également prendre en charge certaines prothèses dentaires qui commenceront à composer le panier 100 % santé. Ce panier dentaire sera complété par d'autres prothèses en 2021.

En 2021, les contrats santé responsable prendront en charge la totalité des paniers 100 % santé, avec l'ajout de la couverture intégrale des équipements 100 % santé en audiologie.

QUAND ET COMMENT EFFECTUER LA MISE EN CONFORMITÉ DES COUVERTURES SANTÉ ?

Tous les contrats santé responsables devront intégrer ces nouveaux critères responsables au 1^{er} janvier 2020 : les contrats individuels des particuliers, les contrats santé des indépendants dits « Madelin », les contrats santé d'entreprise bénéficiant aux salariés.

A défaut, le non-respect des critères responsables entraîne l'application d'un taux de taxe majoré et la perte des avantages fiscaux et sociaux pour les contrats d'entreprise.

Avant la fin de cette année, Lourmel adressera une communication spécifique à ses adhérents, pour leur confirmer l'adaptation de leurs contrats responsables aux dispositifs 100% santé.

Les accords collectifs santé de branche ou les actes juridiques régissant les garanties en entreprise (accord collectif, référendum ou décision unilatérale de l'employeur) devront être révisés pour mettre à jour les grilles de garanties santé annexées.

Lourmel mettra ses conseillers à disposition des adhérents pour les accompagner et leur apporter le maximum d'explications.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN CONTRAT LOURMEL TRÉMA ?

La mise en conformité de votre contrat, par nos services sera automatique, afin que vos salariés puissent continuer à bénéficier de ces dispositions et d'un taux de taxe réduit.

Être bien informé

SOUTENEZ VOS SALARIÉS AIDANTS

Quand aider un proche malade ou en perte d'autonomie, devient un facteur de stress et génère des conséquences sur la santé et le travail d'un salarié, il faut agir. Lourmel et son partenaire « La Compagnie des aidants » soutiennent les entreprises et leur propose un dispositif complet, pour répondre aux situations de fragilité sociale des salariés.

Un dispositif facile à mettre en place dans votre entreprise : des rendez-vous organisés sur le lieu du travail, des entretiens réalisés par nos conseillères en économie sociale et familiale... Et des services complémentaires pris en charge par notre service Action & soutien.

Renseignez-vous sur :

www.lourmel.com/entreprises-imprimerie/action-et-soutien





NOUVELLE OFFRE

PROFESSIONNELS DES INDUSTRIES
DU MESSAGE IMPRIMÉ ET DIGITALISÉ

ANTICIPER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) POUR MIEUX AGIR

AVEC LE PACK PROS RPS LOURMEL

- **Répondez** à votre obligation légale en matière de santé et sécurité au travail (Code du travail - Article L4121-1 et suivants)
- **Soyez accompagné** dans l'atteinte de votre obligation de moyens grâce à un dispositif clé en main (kit d'information salariés, centre d'écoute collaborateurs et managers)

VOS AVANTAGES EMPLOYEUR

- **Prévenez et maîtrisez** les risques sociaux
- **Préservez** votre trésorerie contre le risque social et ses conséquences
- **Améliorez** le bien-être au travail et la performance de vos salariés

QUI SOMMES-NOUS ?

Lourmel est le spécialiste de référence de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé. Nous défendons vos intérêts pour vous rendre plus forts face aux risques.

Toutes les informations directement sur notre site www.lourmel.com : Rubrique Entreprise > Prévention > PACK PROS RPS LOURMEL (information et souscription en ligne via la plateforme PACK PROS RPS LOURMEL).

NOUS CONTACTER

 **0 809 10 28 08** Service gratuit + prix appel Du lundi au vendredi de 9h à 18h

contact-entreprises@lourmel.asso.fr
www.lourmel.com

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - www.lourmel.com - Tél. 01 40 60 20 00 - Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale - Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale - SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 437 994 205. Crédit Photo : Getty Images.



LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger